

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.05. 48.B**

**Plate-forme de  
compostage -  
acquisition d'un  
retourneur : appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTouvre suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PLATE-FORME DE COMPOSTAGE - ACQUISITION D'UN RETOURNEUR : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Depuis 1999, la station de compostage de Frégeneuil dispose d'un équipement qui permet le retournement des andains de déchets verts broyés pour la fabrication du compost.

Ce retourneur électrique (47 kW) traite 13 500 m<sup>3</sup> de broyats de déchets verts par an.

Or, le fonctionnement de cette machine n'est plus optimum et ne correspond plus aux besoins actuels de la plate-forme.

En effet, les pannes sont de plus en plus fréquentes, les phases de maintenance et les durées d'immobilisation sont de plus en plus longues faute de pièces disponibles chez les sociétés assurant l'entretien courant de la machine. De plus, l'ergonomie de la cabine est déplorable et de taille insuffisante.

Il convient donc d'acquérir un nouveau retourneur de broyats de déchets verts, électrique ou thermique

La procédure à mettre en oeuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation pour l'acquisition de ce matériel est de 200 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 4 mai 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

**D'ANNULER** la délibération n°82 B du bureau communautaire du 23 octobre 2008

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe 2010 déchets végétaux – article 2158.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**26 mai 2010**

**Affiché le :**

**27 mai 2010**